

SUIVI DES ENFANTS ALLOPHONES ET DES ENFANTS VENUS D'UKRAINE

Année 2022/2023-département de la Savoie

Vous trouverez ci-dessous les modalités qui permettront d'assurer le suivi des enfants allophones et des enfants venus d'Ukraine au niveau départemental.

ETAPE 1 : le directeur d'école :

Pour l'inscription scolaire de tout élève allophone nouvellement arrivé, il est indispensable que le directeur d'école renvoie le document « Fiche-accueil-EANA » (annexe 1) dès l'arrivée de l'élève dans l'école à :

- ✓ L'IEN de circonscription
- ✓ Le(s) professeur(s) FLE/FLS de la circonscription (Annexe 2)
- ✓ La coordonnatrice pédagogique EANA du département (anais.raymond@ac-grenoble.fr)

ETAPE 2 : l'IEN de circonscription :

Pour les enfants ukrainiens uniquement, l'inspecteur de circonscription renseignera l'application « Apps Education » qui devra être actualisée au plus tard chaque vendredi. Un lien qui devra rester confidentiel vous sera transmis prochainement par courriel. Les radiations devront également être renseignées par le même biais.

CONTACT :

Anaïs RAYMOND, coordonnatrice pédagogique EANA 73

Anais.Raymond@ac-grenoble.fr

DSDEN 73

131 avenue de Lyon

73018 Chambéry Cédex

Tel : 06 23 11 73 60